



Maison Leduc : attention si vous êtes locataire!

Par **Pirmex**, le **18/07/2013** à **16:15**

[fluo]bonjour[/fluo]
Maison Leduc, situé à Bagnole, dont le siège social est au 133 rue de Rome à Paris, 17ème arrondissement. Entreprise spécialisée dans la pose de chauffe-eau, ballon d'eau chaude, dépannage serrurerie, rénovation de parquets, dépannage plomberie, pose de double vitrage, volets bois, volets PVC, vitrerie, installation de chauffage, dépannage électricité, et bien plus encore, bref... une société multifonction visiblement.
ATTENTION aux pratiques douteuses de Maison Leduc si vous êtes locataire.
Je vais vous raconter ce qu'il m'est arrivé avec eux :
Mon ballon d'eau chaude était en train de prendre feu, je consulte rapidement les pages jaunes pour appeler un dépanneur en urgence. Situé dans le 17ème arrondissement de Paris, je cherche les entreprises spécialisées pas loin de moi pour un dépannage rapide.
Je tombe en premier sur Maison Leduc, situé au 133 rue de Rome. Parfait. Ils viennent rapidement.
C'est là que tout commence. Sans même ouvrir le capot du ballon d'eau chaude, le réparateur me soutient qu'il faut changer le ballon d'eau chaude. Sois-disant trop vieux. Ok, très bien, de toute façon c'est à la charge du propriétaire, ça ne change rien pour moi.
Il m'établit un devis rapidement. Surprise, l'adresse indiquée n'est plus le 133 rue de Rome à Paris, mais le 174 rue de Noisy le Sec à Bagnole. Bon, pourquoi pas, une adresse de siège social à Paris, et une adresse physique en dehors de Paris. Soit.
Est stipulé dans le devis : "Remplacement du ballon d'eau chaude Lemercier 100 L". Le réparateur me propose un autre Lemercier à 850 euros (+ les frais d'installation). Je signe. Il appelle un collègue, et le remplacement se fait immédiatement.
Vient le problème du règlement. Le propriétaire étant en vacances à l'étranger à ce moment là, je demande s'il est possible de faire un chèque de caution, QUI NE DEVRA PAS ETRE ENCAISSÉ, en attendant le règlement du propriétaire. On me dit : "AUCUN PROBLÈME Monsieur". Parfait dans ce cas...
2 heures plus tard, me voilà avec un nouveau ballon d'eau chaude tout neuf. Mais quelque chose m'intrigue : il n'y a nullement marqué "Lemercier" sur ce nouveau ballon d'eau

chaude. Je consulte la notice qui m'a été fournie avec : à mon grand étonnement, elle a été coupée en deux (je ne l'avais pas remarqué, car pas lu...), comme si on avait voulu caché la marque. Il manque la moitié des pages, et surtout la page de couverture.

Je relis mon devis : "Remplacement du ballon d'eau chaude Lemercier 100 L"... Aaaaaaah d'accord, ils ont joué sur les mots. On parle bien d'un Lemercier dans le devis, mais il n'est nullement stipulé qu'on m'a remplacé un vieux Lemercier par un nouveau Lemercier. Ok, déjà ça sent la manigance à plein nez... Bon, encore une fois, je suis locataire, et je compte déménager d'ici 1 an. Le nouveau ballon d'eau chaude fonctionne plutôt correctement, peu importe, je ne vais pas en faire un scandale.

Dix jours plus tard, j'ai la surprise de découvrir sur mon compte bancaire que le chèque de caution a été encaissé par Maison Leduc, alors qu'il était bien stipulé sur la facture : "chèque de CAUTION du locataire, en attendant le règlement du propriétaire". Le terme "Caution" était également marqué au dos du chèque. Ça n'invalide pas le chèque, mais ça a le mérite d'y porter attention.

Etant à peine à +10 euros sur mon compte avant l'encaissement de ce chèque, je suis passé à - 1500 euros. Un chèque sans provision, vous savez ce qu'il se passe ? Vous êtes interdit bancaire. J'appelle immédiatement ma banque pour leur expliquer la situation, et me rassure de ce point de vue là, je ne serai pas interdit bancaire. Ils comprennent la situation (et étant client de longue date, sans jamais de souci, ça aide...)

SAUF QU'EN ATTENDANT, je suis à -1500 euros, au delà du découvert autorisé, ma CARTE BANCAIRE NE MARCHE PLUS. IMPOSSIBLE DE RETIRER DE L'ARGENT.

J'appelle mon propriétaire, qui m'assure avoir envoyé le règlement par chèque 2 jours après l'intervention de Maison Leduc, accompagné d'une lettre indiquant de me renvoyer le chèque de caution. Donc si La Poste a bien fait son travail, ils sont bien en possession du chèque du propriétaire.

J'appelle immédiatement Maison Leduc, et là je tombe sur une employée fort peu aimable, qui m'assure être en déplacement sur un chantier, ET ETRE LA SEULE PERSONNE A S'OCCUPER DE LA COMPTABILITÉ. Je lui explique la situation, et m'assure s'en occuper dès le lendemain matin.

Je rappelle le lendemain matin, personne ne répond. Je rappelle l'après-midi, et je retombe sur elle. Elle me dit qu'elle n'a pas eu le temps de s'en occuper, mais qu'elle me rappelle avant la fin de journée. 17h passe, 18h passe, 19h passe. Rien. Je m'en doutais.

Je rappelle donc le surlendemain matin. Personne ne répond. Je réessaye à 14h, et je retombe sur elle. Je commence sérieusement à m'impatisser, je n'ai plus de possibilité de retirer de l'argent depuis 2 jours. Merci les boîtes de conserve en réserve... Bref. Elle me sort très clairement : "Ecoutez Monsieur, je ne vous cache pas que je suis ARCHI DEBORDÉE, il va falloir être patient.". Mon sang n'a fait qu'un tour. Je lui ai expliqué très clairement que j'étais dans la mouise (pour rester correct), que je ne pouvais plus utiliser ma carte bancaire, et qu'il fallait régler le problème MAINTENANT.

Elle me dit qu'il faut qu'elle voit avec les personnes qui ont encaissé le chèque. QUOI ???? Deux jours avant, elle m'affirmait être la seule personne à gérer la comptabilité... Je lui demande de me passer ces personnes, dans ce cas. Et là, comme par hasard, elle me sort : "Mais ces personnes sont en congés, elles ne reviennent que dans 2 semaines". MAIS BIEN SUR, VOYONS...

Je décide donc de me déplacer jusqu'à leur local physique à Bagnolet. Et bien évidemment, fermé, en pleine après-midi. Leur siège social au 133 rue de Rome à Paris ? Inexistant.

Je rappelle une dernière fois le sur-sur-lendemain : même son de cloche. "Monsieur, nous (ah... c'est "nous" maintenant ??) avons bien reçu le règlement de votre propriétaire, je vous assure que je vais m'en occuper, mais là je suis débordée... Il va falloir être patient".

PATIENT ? Mais de qui se moque-t-on ? Je fais comment pour vivre en attendant ?

Bref... La fin de l'histoire : mon propriétaire a fait opposition à son chèque (qui était toujours en leur possession), et m'a remboursé l'intégralité du règlement.

Alors je le répète : locataires, ATTENTION à MAISON LEDUC !

Par **Marion3**, le **18/07/2013** à **17:58**

Bonjour,rnrnD'une part, vous avez remis un chèque, le bénéficiaire avait tout-à-fait le droit de l'encaisser,rnrnD'autre part, votre propriétaire est juridiquement en tort d'avoir fait opposition à son chèque (qui n'a ni été volé, ni établi sous la contrainte) ... en espérant qu'il ne rencontre pas de problème ...rnrnCdt

Par **Pirmex**, le **18/07/2013** à **19:42**

Bonjour,rnrnJe suis bien conscient de cela, mais il faut aussi prendre en compte la relation de confiance qu'il doit y avoir entre le client et le prestataire. On ne met pas les gens dans la mouise sous prétexte qu'on a le droit d'encaisser un chèque de caution.rnrnIls n'étaient juridiquement pas en tort, mais ils ne vont pas pouvoir être rentable très longtemps s'ils continuent à prendre leurs clients pour des jambons.rnrnCordialement.